

Le Canada et les Nations Unies

LA NATIONALITÉ DE LA FEMME MARIÉE

LE 21 OCTOBRE 1959 le Canada a ratifié la Convention sur la nationalité de la femme mariée, devenant ainsi le dix-huitième pays à y accéder ou à y donner sa ratification.

L'instrument de ratification du Gouvernement canadien a été déposé au siège social de l'ONU par M^{me} Alene Holt, déléguée suppléante du Canada auprès de



On voit ici M^{me} Alene Holt, déléguée suppléante du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, en compagnie de M. Constantin A. Stavropoulos, conseiller

juridique de l'ONU, à qui elle a remis, de la part du Gouvernement canadien, l'instrument de ratification de la Convention sur la nationalité de la femme mariée.